

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ELEMENTS DE LEGISLATION
APPLIQUEE AU COMMERCE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES

CODE : 713304U32D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2021,
sur avis conforme du Conseil général**

ELEMENTS DE LEGISLATION APPLIQUEE AU COMMERCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des connaissances générales en droit civil, économique ;
- ◆ d'analyser et de résoudre des problèmes juridiques simples en matière de contrats civils et commerciaux ;
- ◆ d'appliquer la législation spécifique en matière de pratiques de commerce ;
- ◆ de développer des attitudes en matière de savoir-être : respect de ses devoirs, défense de ses droits ;
- ◆ d'actualiser et de vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des problèmes juridiques simples concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce,

en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'identifier les cadres juridiques concernés ;
- ◆ de les résoudre par l'application des notions de droit qui régissent ces situations ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle caractérisées par des problèmes juridiques simples relatifs aux activités commerciales, en disposant de la documentation ad hoc,

4.1. Eléments de droit civil

- ◆ de décrire et d'explicitier des notions essentielles du droit en général :
 - sens du mot « droit »,
 - fondement des sources du droit,
 - compétences des tribunaux,
 - caractéristiques formelles des personnes physiques et morales,
 - théorie générale des contrats : classification, conditions de validité, extinction ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente et de prêt ;
- ◆ d'appliquer les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets ;

4.2. Notions de droit économique

- ◆ d'identifier l'organisation et le rôle de la banque carrefour des entreprises et des guichets d'entreprises, ainsi que les démarches légales relatives à la création d'une entreprise ;
- ◆ d'analyser et d'appliquer les règles relatives aux conditions d'installation (implantations commerciales, ...) ;

- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de commission, de franchising, de factoring, ... ;
- ◆ d'appliquer la législation en matière de pratiques de commerce (pratiques interdites ou réglementées, y compris dans l'e-commerce) et d'affichage des prix ;
- ◆ d'évaluer l'impact des associations consoméristes sur les relations de l'entreprise avec ses clients ;
- ◆ d'acquérir les notions essentielles relatives aux procédures de faillite et de concordat ;
- ◆ de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle ;

4.3. Sensibilisation à la législation du travail

- ◆ de décrire et d'expliciter des notions essentielles relevant du droit du travail telles que :
 - le règlement du travail, la protection de la rémunération, le repos dominical, les jours fériés, l'égalité entre les hommes et les femmes,
 - les systèmes et les organisations de défense des droits sociaux de différentes catégories de travailleurs,
 - le rôle du conseil d'entreprise, de la délégation syndicale et du comité pour la protection et la prévention au travail,
 - l'importance des conventions collectives du travail dans le droit social ;
- ◆ de se constituer une documentation actualisée utilisable dans la vie professionnelle.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments de droit civil	CT	B	20
Notions de droit économique	CT	B	20
Sensibilisation à la législation du travail	CT	B	8
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60